ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Mettre en place l'index Quand et comment ?

2 CALENDRIER SELON LA TAILLE

ENTREPRISES DE + 1000 SALARIÉS	ENTREPRISES DE + 250 À 1000 SALARIÉS	ENTREPRISES DE 50 À 250 SALARIÉS
1er mars 2019	1er septembre 2019	1er mars 2020

3 PROCESS SELON LES ÉLUS

Si la note de l'entreprise est inférieure à 75 pts

Entreprises avec délégué syndical (DS)
ou avec élu du CSE désigné DS

obligation d'engager des négociations régulièrement

Accord collectif

Échec de la négociation

Négocier des mesures pour limiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes

Entreprises sans délégué syndical

Bilan des actions
+
Plan d'action

Communication aux salariés

Groupe Revue Fiduciaire